

FICHER NORMALISÉ DE MISE À JOUR DES ADRESSES

Le code INSEE de la commune est sur 5 caractères, incluant le code département sur 2 caractères et le code commune sur 3 caractères	Le libellé de la commune, en majuscule	La référence cadastrale de la parcelle à mettre à jour est sur 12 caractères au total : code commune sur 3 caractères, préfixe de section sur 3 caractères (à 000 dans le cas d'une commune isolée ou absorbante, section sur 2 caractères et numéros de parcelle sur 4 caractères	Le numéro de voirie nouvellement attribué à la parcelle	Eventuellement l'indice de répétition nouvellement attribué à la parcelle	La nature de la voie (ex : rue, avenue...)	Le libellé de la voie, sans reprise du type de la voirie (ex : des fleurs, de la gare...)	Colonnes réservées à l'Administration	
Code Insee De la commune	Libellé de la commune	Référence cadastrale	N° de voirie	Indice de répétition	nature de la voie	Libellé de la voie	Code voie MAJIC	Code RIVOLI
1 83600	FREJUS	061000AB0153	0102		RUE	DES FLEURS		
2 83118	SAINT-RAPHAEL	118000B0083	0024		IMPASSE	DE L'AMBRE		
2 83118	SAINT-RAPHAEL	118000B0083	0026		IMPASSE	DE L'AMBRE		
3 83104	RIANS	104000AT1254	0258		CHEMIN	DES JARDINS		
3 83104	RIANS	104000AT1256	0258		CHEMIN	DES JARDINS		
3 83104	RIANS	104000AT1258	0258		CHEMIN	DES JARDINS		

Le texte doit être en MAJUSCULE, sans accents ni caractères spéciaux à l'exception de l'apostrophe et du tiret qui seront acceptés.

Le tableau contiendra une ligne pour chaque mise à jour d'adresse, que ce soit pour une création de voie ou pour le numérotage d'une parcelle ou d'une entrée.